



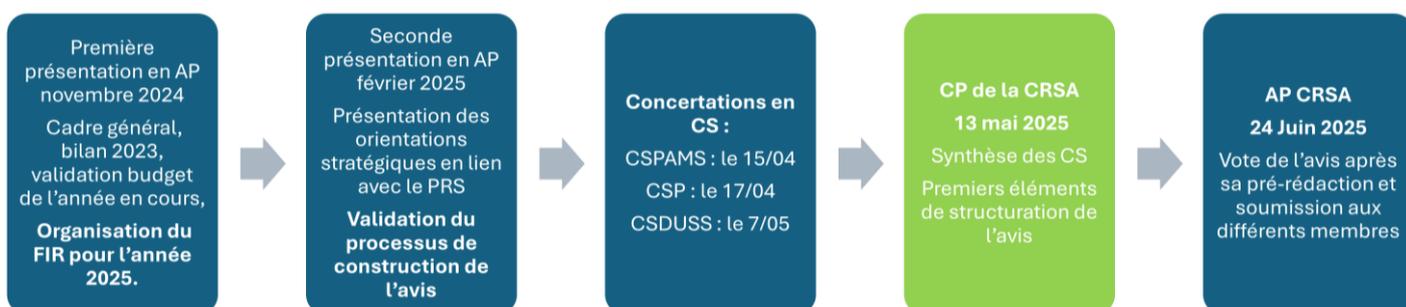
Les orientations stratégiques annuelles du FIR – 2025 Avis de la CRSA Nouvelle Aquitaine

CONTEXTE

Le [Fond d'Intervention Régional – FIR](#) (loi de financement de la S.S 2012) permet de financer des projets et des actions visant à améliorer l'offre de soins, la prévention et la promotion de la santé, la coordination entre les acteurs du système de santé, les conditions de travail des professionnels, l'efficacité des structures sanitaires et médico-sociales et la démocratie en santé. C'est aux ARS de décider quelles actions ou expérimentations peuvent bénéficier de ces fonds, en établissant son budget à partir des priorités régionales et conformément aux orientations nationales mentionnées dans la [circulaire](#) concernant ce fond. Elles fixent chaque année des orientations stratégiques pour leur territoire. Elles ont la possibilité de financer le fonctionnement global d'une structure, un projet ou une action spécifique, soutenir des dépenses d'investissement et d'équipement. Ces financements peuvent être ponctuels ou destinés à être reconduits. L'objet de ce FIR est de donner aux ARS une plus grande souplesse dans la gestion de leurs crédits et cela doit faciliter l'émergence d'actions innovantes. Les CRSA doivent être saisies pour rendre un avis sur les orientations stratégiques définies par leurs ARS. Cet avis est ajusté annuellement.

SAISINE ET ÉLABORATION DE L'AVIS

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a saisi la CRSA en novembre 2024 avec une présentation officielle des orientations stratégiques à partir de février 2025 dans les instances de la Conférence (cf schéma). Une proposition d'avis a été rédigée à partir de ces présentations, de leurs supports, des débats en séances et des contributions écrites des membres de la CRSA (sollicités à cette fin le 28 mai). Le projet d'avis a été présenté en AP du 24 juin et soumis au vote après débat.



Les orientations stratégiques ont fait l'objet d'un document présenté par l'ARS sous forme de diaporama, structuré en deux parties :

- Une première partie est dédiée au lien du FIR avec le [Projet Régional de Santé](#) et les 6 défis mis en œuvre pour répondre aux besoins de santé des Néo-Aquitains, les dépenses et les financements gérés par l'ARS NA, la répartition du FIR en fonction des actions et des axes du PRS avec une mise en perspective entre 2018 et 2024, les contraintes spécifiques à 2025 (absence de LFSS en décembre 2024, retard dans la publication de l'arrêté, gestion prudentielle des crédits 2025...)
- La seconde partie expose les orientations stratégiques pour 2025 en mettant l'accent sur plus de : prévention à toutes les étapes du parcours de santé, de prise en charge à domicile et d'inclusion, d'offre de soins personnalisée et coordonnée, de résilience en replaçant les ressources humaines au cœur du système de santé et par une approche « One Health ». Elle expose des leviers financiers se centrant sur des actions à impact, le soutien aux ESMS en difficulté, le PRAPS, les actions en Démocratie en santé.

En complément, le « Rapport d'orientation Prévention/autonomie » est une autre source pour la définition des orientations stratégiques de l'ARS en matière de politique de santé. Il a été présenté à la Commission Spécialisée Prévention.

AVIS DE LA CRSA : DES CONSTATS POSITIFS

En préambule, les membres des commissions spécialisées et ceux plus largement de la CRSA soulignent la qualité des présentations réalisées par l'ARS, jugées claires et utiles, l'effort pédagogique de présentation, la disponibilité et les réponses précises et argumentées réalisés par les différents membres de l'ARS. Les membres se félicitent des fonds alloués, de leur maintien voir de leur renforcement probable pour l'année à venir.

Ils soulignent l'importance d'avoir des fonds régionaux de ce type, agiles. Ils rejoignent l'enjeu d'orienter les financements vers des projets faisant la preuve de leurs efficacités (et la notion d'évaluation d'impact).

Ils constatent une application du FIR alignée aux défis et enjeux du territoire comme la santé environnementale, sur les actions favorisant l'autonomie des personnes, dans des démarches d'aller-vers, l'investissement autour de l'attractivité des métiers, le financement de projets permettant de faire vivre la démocratie en santé. En complément, les membres perçoivent cette importance pour l'ARS de tendre à nouveau vers la stratégie de départ du FIR : faire des aides de trésorerie une exceptionnalité.

Les membres sont en accord avec les orientations stratégiques présentées. Ils soulignent pour autant des éléments à ajuster articulés autour de 6 recommandations.

AVIS DE LA CRSA : DES ELEMENTS A AJUSTER.

Recommandation 1 : Produire un tableau de bord des destinataires des fonds autant que des thèmes soutenus et l'échelle d'action (Région ou territoire).

- Il est nécessaire d'avoir une meilleure lisibilité par champ, thème, types d'acteurs et territoires des utilisations du FIR.

Recommandation 2 : Constituer un groupe de suivi du FIR et des stratégies mises en œuvre.

- Le processus de concertation a été long, jugé répétitif pour toutes les parties. Il était nécessaire car nous étions sur une première. Comme l'avis doit être rendu annuellement et dans un souci d'efficacité, il serait pertinent de mettre en place un groupe mixte (CRSA/CTS/ARS) de suivi associant des représentations des différentes commissions spécialisées. Le groupe aurait la charge de constituer l'avis au fil de l'eau et de permettre à l'ARS Nouvelle Aquitaine d'ajuster ces orientations stratégiques à l'aune des productions du groupe.

Recommandation 3 : Mettre en place une déclinaison territoriale de ce fond, comme cela peut se réaliser dans d'autres régions sous la forme d'un « FIT » apportant une meilleure lisibilité aux acteurs et permettant aux CTS une meilleure implication.

- Dans son ensemble, les actions présentées et financées semblent cohérentes avec les besoins des territoires mais la présentation perd au fur et à mesure en lisibilité et nécessite le plus souvent des compléments d'information pour clarifier notamment qui sont les prestataires de ses fonds. De plus, pour juger de l'impact du FIR, il serait nécessaire de disposer de chiffres par territoire : l'échelon régional est trop global pour percevoir l'impact et le relier aux acteurs locaux impliqués. En complément, il serait alors nécessaire d'aborder cela au niveau des Conseils Territoriaux de Santé.

Recommandation 4 : Initier une concertation avec la Région et les Départements pour développer de nouvelles stratégies de soutien financier pour les organisations ciblées,

Recommandation 5 : Evaluer l'impact des aides à la trésorerie précédemment fournies pour déterminer collectivement les stratégies des nouvelles aides de trésorerie avec les institutions concernées.

- La part consacrée à l'aide à la trésorerie reste significative, constituant un point de vigilance. Les mesures d'urgence de soutien aux ES/ESMS sont indispensables faute d'alternative. Elles peuvent être cependant pernicieuses pour le fond en lui-même dont ce n'est pas la vocation première. Le FIR ne devrait pas venir compenser le désengagement d'autres institutions. Un dialogue doit être institué avec ses dernières.

Recommandation 6 : Pour les financements d'opérateurs et d'interventions sans alternatives aujourd'hui, privilégier des conventions pluriannuelles, intégrant les socles et les actions, et prenant en compte les évolutions budgétaires (inflation, mesures sociales opposables, etc.).

- De nombreux opérateurs sont aujourd'hui financés quasi-exclusivement ou exclusivement par ce fonds. Ce soutien est indispensable à la mise en œuvre du PRS

mais soulève des interrogations : un fond initialement ponctuel devenant une dotation de fonctionnement (ce qui n'est pas sa nature) ; un format (annuel) ne permettant pas d'approches à long terme ; un modèle qui ne prend pas en compte les évolutions sociales opposables ni les évolutions conjoncturelles relatives à l'inflation comme cela peut-être le cas pour les autres opérateurs financés sous forme de dotation globale de fonctionnement. De plus, certains arbitrages sont notifiés très tardivement dans l'année. Cela place les opérateurs dans une situation d'insécurité préjudiciable à leur bon fonctionnement et avec parfois des impacts en termes de conditions de travail.

L'avis est approuvé à l'unanimité dans le cadre de l'assemblée plénière du mardi 24 juin 2025